

L'objectif des mesures compensatoires lors de grands travaux visent à recréer des milieux écologiques propices au développement des écosystèmes.

Dans le cadre des travaux de recalibrage de la Deûle, afin de compenser les atteintes aux zones humides, quatre lagunes et un délaissé ont été aménagées à :

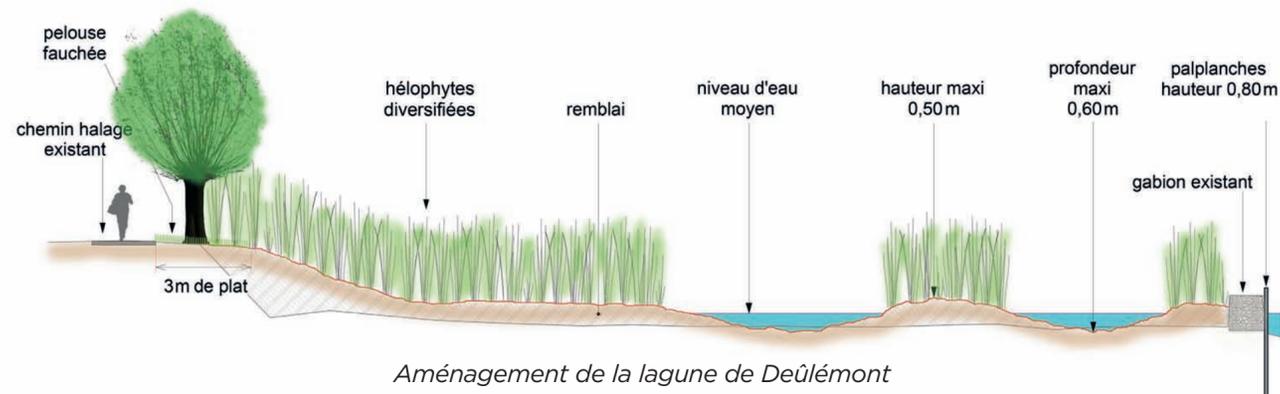
- Deûlémont : **lagune** (2 000 m²) + **délaissé** (2 500 m²)
- Quesnoy-sur-Deûle : **lagune Plaquet Halot** (3 200 m²)
- Wambrechies : **lagunes de Wambrechies** (4 200 m²) et **Pont de la rocade** (550 m²).

Ces différentes zones ont vocation à être gérées par les services des Espaces Naturels Métropolitains de la MEL (Métropole Européenne de Lille).

Qu'est-ce qu'une lagune ?

Une **lagune** est un plan d'eau peu profond relié au canal par des trouées destinées à maîtriser les débits et les variations de niveau d'eau lors des passages de bateaux.

Elle permet également le juste équilibre entre les zones hors d'eau et celles sous eaux, favorisant ainsi le développement d'une faune et d'une flore adaptées au milieu.



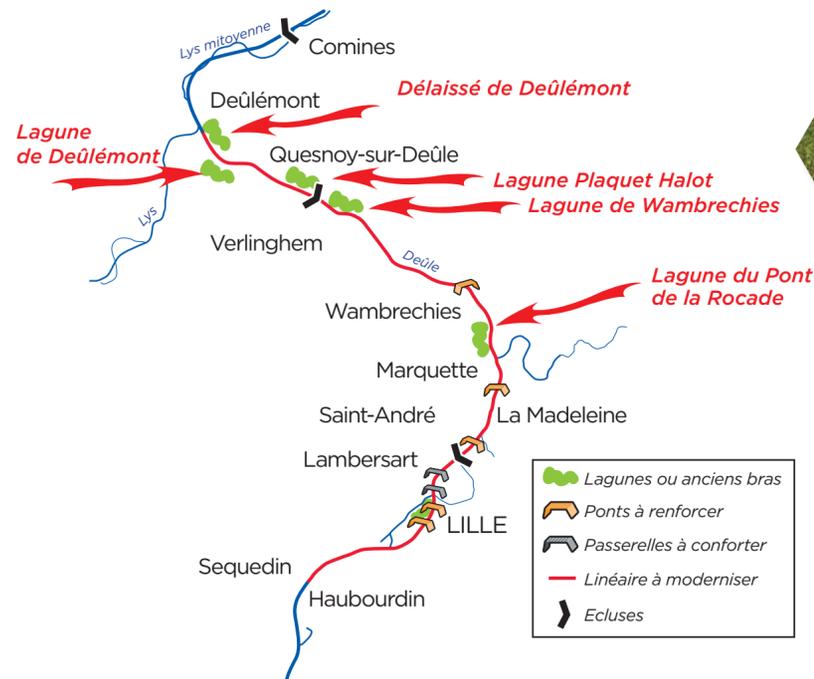
Depuis 2003, Voies navigables de France (VNF) n'utilise plus de produits phytosanitaires lors de l'entretien du domaine public fluvial.

Les plantations :

32 000 plants d'hélophytes (10 espèces : Carex acuta, Carex acutiformis, Carex paniculata, Glyceria maxima, Iris pseudoacorus, Juncus effusus, Juncus inflexus, Lythrum salicaria, Phragmites australis, Phalaris arundinacea)

12 arbres (3 espèces : aulnes, charmes et érables champêtre)

3 500 m² de prairie fleurie



VNF Nord - Pas-de-Calais, certifiée ISO14001, poursuit ses objectifs en intégrant les meilleures pratiques pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.